



Qui a dit que c'était le printemps?

Il y avait des personnes prêtes pour l'été, mais dame nature s'en est mêlée... et a fait comprendre qu'en avril il ne faut pas se découvrir d'un fil, pas plus qu'en mai d'ailleurs. Espérons que c'était la dernière tempête de neige qui est tombée sinon cela va lui coûter un autre gazébo et les vendeurs seront heureux. Le malheur des uns fait souvent le bonheur des autres comme dit le proverbe, en attendant des températures plus clémentes on ravive le feu dans les foyers.

5^e édition des Phénix de l'environnement:

Prévost en nomination pour sa réserve de sable

Pour une 5^e année consécutive, les Phénix de l'environnement rendront hommage aux personnes, aux médias, aux centres de recherche, aux associations, aux groupes de citoyens, ou aux organismes municipaux, institutionnels, communautaires ou à but non lucratif, qui ont voué des efforts particuliers à la protection ou à l'amélioration des milieux.

Prévost est en nomination pour son projet de réserve de sable-calcium le premier du genre au Québec; les fondations de cette réserve sont recouvertes d'une solide toile géodésique et de tout un mécanisme enrayant un éventuel déversement de calcium, qui irait attaquer la nappe phréatique.

Une grande soirée réunissant plus de 1000 personnes se déroulera, jeudi le 30 mai 2002, à 17h, au Grand Théâtre de Québec. Le gala aura lieu en présence du ministre d'état aux affaires municipales et à la Métropole, à l'Environnement et à l'Eau, M. André Boicclair.

Au total, dix-sept Phénix seront attribués dans cinq grandes catégories. La sélection des candidatures a été assumée par un jury indépendant, présidé cette année par Me Pierre-Marc Johnson. Les autres membres du jury sont: Mme Monique Filz-Back, conseillère en environnement, M. Marc Gascon, maire de St-Jérôme, Mme Louise Laparé, comédienne, M. René Migliera, ex-vice-président des l'Institut canadien de l'industrie pétrolière, M. Marcel Ostiguy, PDG des Aliments Carrière et Mme Édith Smeesters, présidente de la coalition pour les alternatives aux pesticides.

Placement minimum de 100 \$ seulement

Les Obligations à taux progressif

Un investissement dont le rendement augmente chaque année.



*3,10 % pour les nouveaux fonds REER.

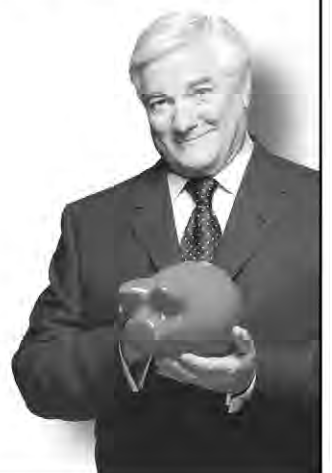
- Les taux annoncés peuvent changer en tout temps sans préavis.
- Les obligations à taux progressif peuvent être détenues dans un compte REER ou hors REER.

Placements Québec

On prépare l'avenir

www.placementsqc.gouv.qc.ca

Heures d'ouverture :
du lundi au vendredi, de 8 h à 20 h,
et les samedis jusqu'au 1^{er} juin, de 10 h à 16 h.



Appelez-nous !

1 800 463-5229

Pour la région de Québec, composez le 521-5229.